



Paris, le 18 mai 2011

**Communiqué**

**Marie-Pierre de la Gontrie,**

Secrétaire nationale aux libertés publiques et à la justice

## **Justice des mineurs : le Parti socialiste dénonce une régression inadaptée, inefficace et inacceptable**

Bien que le Conseil constitutionnel ait réaffirmé le 11 mars dernier la spécificité de la justice des mineurs, le gouvernement revient à la charge avec de nouvelles mesures tendant à aligner la justice pénale des mineurs sur celle des majeurs.

Ce projet de réforme, examiné cette semaine au Sénat, est une régression et une illusion.

Une régression car il porte atteinte à un principe fondamental de notre droit : on ne juge pas les mineurs comme des majeurs, principe qui découle tant de notre Constitution que des conventions internationales ratifiées par la France

Une illusion car il laisse à penser que la justice est trop laxiste. Qui peut encore croire, après huit ans de cette politique, qu'il suffit de durcir les textes pour faire cesser la délinquance?

Alors que la justice manque cruellement de moyens, alors que la Protection Judiciaire de la Jeunesse est le parent pauvre de la justice depuis des années, ce gouvernement s'enferme dans une politique à courte vue, électoraliste et inefficace.

Le Parti socialiste dénonce cette atteinte à la spécificité de la justice des mineurs et réaffirme son attachement à ce principe et à la nécessité d'une législation et d'une juridiction spécialisées.

Dans son projet, le Parti socialiste s'engage à préserver cette spécificité, et à revaloriser l'intervention des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, outil essentiel en matière de justice des mineurs.